

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 254

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Clément, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec  
Becot, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« unique »,

insérer les mots :

« géré par l'État et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que l'unification des démarches en « front-office » se fera par le biais d'un guichet géré par l'État.

Notons que le service existant (« Guichet-entreprises ») est un service à compétence nationale.